LE DR MARC LEMMENS CONTRE-ATTAQUE

« Blackout sur la santé des militaires »

« Près de 10 000 accidents du travail déclarés, au moins 30 décès liés aux activités militaires, 70 suicides confirmés, plus de 3.000 militaires licenciés pour raisons médicales sans reclassement, des milliers de candidats discriminés sur base médicale, des cancers professionnels non indemnisés. » Huit mois après la publication de son pamphlet*, le Dr Marc Lemmens constate que rien ne bouge. « On assiste de la part des partis politiques à un véritable black-out. Car derrière ces chiffres se cachent des économies budgétaires sur le budget de la Défense qui arrangent tout le monde. »

© D.R.

▲ « Les militaires n'ont pas droit au plein respect de la législation sur la surveillance de la santé, alors que la Défense ne dispose d'aucune dérogation légale pour ne pas la respecter. »

Le Journal du médecin : Sur quelle base accablez-vous le ministre De Crem et son équipe ?

Dr Marc Lemmens : Ce n'est pas tant le ministre que le gouvernement dans sa totalité que j'accable. En épluchant les rapports des questions orales ou écrites de ces commissions, on se rend directement compte que le ministre a beaucoup de mal à délivrer des statistiques fiables sur les indicateurs de bien-être au travail, preuve du peu d'intérêt qui est apporté au scandale que j'ai dénoncé cet été dans mon livre. Même les statistiques légales sur les accidents du travail ne sont pas encore fiables. Et quand les indicateurs sont disponibles, comme les chiffres qui sont cités ici, le ministre en réduit la portée, ou en dénigre les sources, comme il l'a fait avec moi. Il promet des enquêtes qui ne sont pas menées car on n'en retrouve jamais les conclusions dans les rapports des commissions suivantes, preuve du manque de suivi, du peu d'intérêt ou du manque de connaissance de nos représentants politiques sur la question. Ce black-out est une aubaine pour le gouvernement et le ministre De Crem, qui ont ainsi pu réaliser toutes les économies imposées à la Défense, notamment grâce à une réduction drastique des moyens médicaux et de la prévention dans le cadre du bien-être au travail.

Vous êtes sévère...

Oui, mais c'est mérité. On ne parle pas ici de bureaux mal agencés qui entraineraient des douleurs au poignet chez les fonctionnaires... Non. On parle de situations de travail risquées qui causent des décès, des suicides, et des lésions permanentes entrainant un licenciement sans reclassement. Un suicide chez Arcelor et c'est l'effervescence. Pourtant pas un mot sur les 70 militaires qui se sont suicidés depuis 2008. Quelques jeunes belges meurent après avoir choisi de se battre en Syrie, et c'est le scandale. Des militaires meurent en s'entrainant, faute de prévention, mais ce n'est pas une priorité.

Les militaires ont accès aux soins, comme n'importe quel citoyen...

Les militaires n'ont pas droit au plein respect de la législation sur la surveillance de la santé, alors que la Défense ne dispose d'aucune dérogation légale pour ne pas la respecter. Ils n'ont pas droit au secret médical : leur profil médical est connu de toute la ligne hiérarchique. Ils n'ont pas droit à une surveillance de la santé axée sur tous les risques car la Défense refuse de reconnaitre certains risques pourtant bien présents dans les activités qu'elle impose. Candidats à la carrière, ils n'ont pas droit, comme les travailleurs civils, à un recrutement légal par un médecin du travail en fin de période de recrutement, mais à une sélection médicale par différents médecins qui ne sont pas des médecins du travail au début de la période de recrutement : il en résulte de multiples discriminations à l'embauche pour raisons médicales sur base de critères inadaptés. Ils n'ont pas toujours le droit à un reclassement quand ils sont devenus inaptes médicalement à leur fonction et sont licenciés abusivement, ce qui a bien arrangé la Défense en cette période de réduction des effectifs.

Oseriez-vous parler de discrimination ?

Bien sûr : les militaires n'ont pas droit à la même fréquence d'examen en médecine du travail que les travailleurs civils, faute de capacité en médecins du travail. Par exemple en Wallonie (hors Brabant), il n'y a plus que trois médecins du travail... de quoi nous rappeler encore une fois la flamandisation de l'armée sous De Crem. Les militaires n'ont pas le droit d'être examinés uniquement par des médecins du travail indépendants, car tous les médecins militaires peuvent intervenir pour juger de l'aptitude médicale, en infraction avec la loi de 2003 sur les examens médicaux dans le cadre des relations de travail.

Mais ils bénéficient des soins gratuits dans les casernes...

Ce n'est plus le cas. Les infirmeries ont été fermées. Les médecins militaires encore en activité continuent à être utilisés à temps partiel pour une charge de travail temps plein, l'appui médical lors des activités est menacé par manque de médecins opérationnels, les soins d'urgence sont déficients, et les militaires ont perdu de plus en plus de possibilités d'être soignés en interne. La Défense n'a ainsi plus aucun moyen de détecter précocement une recrudescence de problèmes médicaux qui pourraient être dus aux activités qu'elle impose à son personnel, comme les problèmes post-traumatiques liés au stress, les burnouts ou les dépressions dans le décours des opérations, car le personnel n'est plus soigné en interne et n'est pas suffisamment suivi en médecine du travail.

Avez-vous des informations sur les décès (hormis les suicides que vous dénoncez) ?

On ne dispose d'aucun élément sur les décès ni sur les lésions permanentes lors d'accidents de la route sur le chemin du travail, suite aux mutations de personnel imposées par le ministre avec ses suppressions de caserne. Il en résulte que la prévention des accidents du travail, des accidents sur le chemin du travail, des maladies professionnelles et des risques au travail est déficiente. Même lorsqu'une activité purement militaire, comme l'utilisation de radars d'artillerie antiaérienne en Allemagne entre les années 60 et 90, est reconnue par une étude scientifique comme ayant causé des cancers hémolymphatiques, les militaires atteints ne sont pas indemnisés automatiquement car la Défense n'a pas voulu reconnaitre les résultats de cette étude pourtant publiée dans des revues scientifiques internationales reconnues.

Vous regrettez, dites-vous, que les ministres « ne démissionnent plus » ?

Il faudra en tout cas que la Défense cesse de se considérer comme un Etat dans l'Etat et de se retrancher derrière des exceptions désuètes et périmées. Il faudra qu'elle supporte directement le cout des lésions médicales permanentes qu'elle impose à son personnel, pour la motiver à prendre les mesures adéquates pour réduire les accidents. L'Ordre des médecins devra avoir autorité sur la Défense pour y faire respecter le secret médical et la déontologie. Il faudra que les ressources humaines de la Défense acceptent que les militaires puissent avoir des limitations médicales, qu'elles donnent enfin les moyens au service de médecine du travail de fonctionner et qu'elles cessent de se conforter dans des procédures médicales archaïques et anti-déontologiques. Il faudra aussi que les militaires eux-mêmes, trop peu syndiqués, puissent faire entendre leur voix avant de subir des lésions médicales irréversibles.

Propos recueillis par Nicolas de Pape

« Les oubliés de la grande muette », à commander sur la page Facebook de l'auteur (Bénéfices reversés à des associations caritatives en lien avec les militaires).

Le Journal du médecin
Hebdomadaire réservé au corps médical
(Verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Artsenkrant")

Rédacteur en chef
• Nicolas de Pape
nicolas.de.pape@actuamedica.be ✆ 02/702.70.66

Secrétaires de rédaction et rédacteurs
• Pierre-Alain Belpaire
pierre.alain.belpaire@actuamedica.be ✆ 02/702.70.03
• Manuel Di Pietrantonio
manuel.di.pietrantonio@actuamedica.be ✆ 02/702.70.24
• Nathalie Degand
nathalie.degand@actuamedica.be ✆ 02/702.70.80

Collaborateurs
Dr J. Andris, Dr Ph. Caspar, Dr J.-M. Debry, V. Caerels, France Dammel, Patrick De Cock, D. De Poot, Frans De Kuyssche, Iris Einhorn, Stefan Eraly, Thierry Goorden, Pascale Gruber, Vincent Lievin, Carine Maillard, O. Maloteaux, Dr Ch. Maton, Pierre-Paul Renders, Dr P. Sténier, Bernard Roisin (weekend), Luc Ruidant, Henk Van Nieuwenhove, Philippe Van Someren, Ludwig Verduyn.

Photographie: Imageglobe

Art director & chef de production
Viviane Claes - viviane.claes@actuamedica.be

Lay-out: Philippe Ossemann, Ivan Petrovic, Antonio Zamora

Impression: Roularta Printing

Petites annonces
Guido Marit - guido.marit@actuamedica.be
✆ 02/7027029

Offres d'emploi
Emily Deglas ✆ 02/7027033
emily.deglas@actuamedica.be

Abonnement annuel Prix : 120 €
✆ 078/35.33.03
Changement d'adresse : veuillez informer notre service abonnement à l'adresse circulation@actuamedica.be en mentionnant vos ancienne et nouvelle adresses.

Les articles, les photos, les dessins et autres illustrations de la partie rédactionnelle du Journal du Médecin ne comportent pas de publicité, les mentions d'entreprises ou de produits le sont à titre documentaire. Les articles, les photos et dessins les illustrant ainsi que les opinions et les publicités paraissent sous la seule responsabilité de leurs auteurs/annonceurs. Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous les procédés sont réservés pour tous pays.

Régie: ActuaMedica nv
Product Manager
Virginie Meysmans – virginie.meysmans@actuamedica.be
Account Managers
Caroline Louis, Elke Van Rode, Dominique VanPeleghem
Front Office Manager
Emily Deglas – emily.deglas@actuamedica.be – ✆ 02-702.70.33

Le Journal du Médecin est une publication de actuamedica

Directeur médical: Dr Christian Cottriau
Directeur de la rédaction: Peter Backx
peter.backx@actuamedica.be

Editeur responsable
Ben Houdmont
Rue de la Fusée 50 bte 14 - 1130 Bruxelles
www.lejournaldumedecin.com
Content manager: Jorgen Vanderdood
jorgen.vanderdood@actuamedica.be

Membre de l'Union des éditeurs de la presse périodique et souscripteur
Member of B2B PRESS
CIM CONTRÔLE 2012